



Rapport annuel

2024

*Réglementer les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de
marques de commerce du Canada dans l'intérêt du public.*

cpata-cabamc.ca

Contactez-nous

3 **Message de la présidente du Conseil d'administration**

4 **Message du premier dirigeant et registraire**

5 **À propos du CABAMC**

8 **Cadre stratégique 2023-2025**

9 **Jalons du CABAMC**

10 **Portrait des professions**

14 **Édification des professions**

*Répondre aux barrières d'entrée pour les professionnel(le)s de la PI
formé(e)s à l'étranger*

*Établissement des profils de compétences techniques
et professionnelles*

Lancement de nouveaux examens de compétence

Exploration de voies d'accès aux professions d'agent(e)

20 **Protection du public**

Prises des mesures contre la pratique non autorisée et la fraude

*Soutien proactif des titulaires de permis par une formation
sur la déontologie*

Demandes de renseignements, plaintes, enquêtes et discipline

26 **Renforcement des relations**

29 **Viabilité financière**

Rapports financiers

32 **Gouvernance**

Conseil d'administration

Comités

38 **Perspectives pour 2025**



Message de la présidente du Conseil d'administration

Ruth McHugh | Présidente

J'ai été nommée au conseil d'administration inaugural du CABAMC en 2019, avant son entrée en vigueur, et je suis devenue présidente du Conseil d'administration en 2023. Tout en s'acquittant du mandat large et novateur de réglementer les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce du Canada dans l'intérêt du public, le CABAMC est passé d'une organisation en démarrage sans financement à un organisme de réglementation professionnelle contemporain de premier ordre.

Le CABAMC joue un rôle essentiel dans l'écosystème de l'innovation au Canada en exécutant son mandat réglementaire en vertu de la *Loi sur le CABAMC* et en soutenant l'évolution des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce. Pour atteindre un niveau de ressources adéquat, le processus de budgétisation a intégré une compréhension évolutive du coût de la réglementation en 2024. Ainsi, le CABAMC est prêt et outillé à réagir à tout problème, par exemple, une tentative de fraude généralisée visant les titulaires de droits de PI au Canada.

Au nom du Conseil d'administration du CABAMC, nous nous engageons à continuer à renforcer de manière responsable la capacité du CABAMC à remplir avec succès son mandat réglementaire et à contribuer à l'innovation canadienne.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'R' and 'Mc' joined together.



Message du premier dirigeant et registraire

Juda Strawczynski | Premier dirigeant et registraire

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, je souhaite revenir sur les faits qui ont marqué le CABAMC au cours des douze derniers mois. L'année a été riche en nouvelles initiatives et en progrès continus, car nous avons fait progresser des priorités importantes de notre cadre stratégique 2023-2025. Je suis impressionné de voir tout ce qui peut être accompli en un an par un organisme de réglementation petit et agile.

- 1. Nous avons lancé de nouveaux examens de compétence.** Ces examens, qui vérifient si les candidat(e)s ont acquis les connaissances et les compétences décrites dans les nouveaux profils de compétences qui définissent ce que nous pouvons attendre des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce, représentent une avancée importante dans les exigences d'accès aux professions.
- 2. Nous avons commencé l'examen des voies d'accès aux professions d'agent(e).** Dans le cadre d'une vaste consultation, le CABAMC a recueilli des renseignements auprès des titulaires de permis et des parties prenantes de la communauté de la PI sur leurs expériences et leurs points de vue en matière d'apprentissage en vue de comprendre le bien-fondé et les lacunes du modèle actuel.
- 3. Nous avons pris des mesures contre la pratique non autorisée et la fraude.** En vue de protéger le public, le CABAMC a réagi rapidement et vigoureusement à une fraude rampante menaçant les titulaires de droits de PI en répondant à des centaines d'expressions de préoccupation, en publiant de multiples avis et en collaborant avec les autorités pour fermer les sites Web frauduleux.

Je suis reconnaissant du soutien de toutes les parties prenantes de la PI, sans qui ces avancées n'auraient pas été possibles, en particulier les centaines de titulaires de permis qui collaborent avec le CABAMC de diverses manières. Que vous ayez contribué au remaniement des examens, fourni des renseignements sur l'apprentissage ou siégé dans des comités ou des groupes de travail, votre dévouement a contribué à l'avenir des professions. Toute l'équipe du CABAMC a hâte de continuer à collaborer avec vous en 2025. Comme toujours, j'invite toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer auprès du Collège ou discuter avec nous à **nous joindre**.



À propos du CABAMC

Le CABAMC est l'organisme d'intérêt public indépendant destiné à réglementer les professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce au Canada.



Notre vision

Donner au public l'accès à un bassin d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce respectés mondialement pour leur compétence, leur sens de l'éthique et leurs connaissances à jour.

Ce que nous faisons

Le CABAMC supervise tous les aspects de la réglementation des professions d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce, y compris :

- l'établissement de normes de compétence pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce;
- l'élaboration et la prestation d'examens de compétence et d'exigences d'accès à la profession défendables;
- la mise en oeuvre du Code de déontologie qui s'applique à l'ensemble des agent(e)s;
- la tenue d'un registre public de l'ensemble des titulaires de permis et des praticien(ne)s étranger(-ère)s;
- la création des systèmes de réglementation professionnelle pour traiter les plaintes déposées contre les titulaires de permis et les cas de pratique non autorisée;
- l'établissement d'attentes en matière d'assurance responsabilité civile professionnelle, de perfectionnement professionnel continu et de services juridiques bénévoles;
- la promotion de l'innovation dans la prestation de services des agent(e)s de brevets et de marques de commerce.



Le saviez-vous?

Le CABAMC est l'organisme de réglementation fédéral des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce au Canada. La plupart des organismes de réglementation sont provinciaux, mais comme la propriété intellectuelle (PI) est un domaine de compétence fédérale, le CABAMC supervise les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce partout au pays.

Le Collège est un organisme de réglementation indépendant qui agit dans l'intérêt public. Notre Conseil d'administration se compose de cinq administrateur(-trice)s nommé(e)s par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et de quatre administrateur(-trice)s élu(e)s parmi les professions. Le CABAMC agit au service de multiples publics, y compris les titulaires de permis, les innovateur(-trice)s et l'ensemble de la population canadienne.

Le CABAMC est entièrement financé par les droits des titulaires de permis. Avec un budget de dépenses d'environ 3 millions de dollars, nous remplissons le vaste mandat réglementaire défini par le gouvernement du Canada dans la *Loi sur le CABAMC*.

Le CABAMC travaille en collaboration avec les titulaires de permis pour soutenir le secteur de l'innovation du Canada. Depuis la création du CABAMC, plus de cent titulaires de permis ont assisté à établir des normes, siégé sur des comités, aidé à administrer les examens et plus encore.

Le personnel du CABAMC ne compte que sept membres et les activités du CABAMC sont réalisées virtuellement. Nous sommes une équipe de spécialistes en réglementation petite, mais puissante. Le CABAMC n'a pas de bureaux physiques, donc nous menons nos réunions, nos audiences et nos examens de compétence en ligne.

Le CABAMC offre tous ses services en français et en anglais. Nous respectons la *Loi sur les langues officielles* en valorisant l'équité linguistique pour nos titulaires de permis et le public.

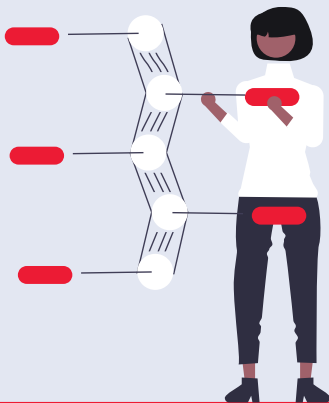
Cadre stratégique 2023-2025



Lire le plan stratégique dans son intégralité

Jalons du CABAMC

Le CABAMC répond aux premiers cas de pratique non autorisée



janvier

Tous les titulaires de permis qui servent le public sont tenu(e)s de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle.

mars

Les nouveaux examens de compétence sont lancés.

automne

Le CABAMC entreprend une consultation sur l'apprentissage.

2021

juin

Le CABAMC entre en vigueur.

juillet

L'ensemble des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce sont soumis(e)s à un code de déontologie.

La politique sur l'évaluation de l'expérience antérieure améliore l'accès aux professions pour les praticien(-ne)s de la PI formé(e)s à l'étranger

2022

2023

mars

Le Conseil d'administration adopte les profils de compétences techniques pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce.

juin

Le Conseil d'administration approuve le premier cadre stratégique du CABAMC (2023-2025).

automne

Le Comité de discipline tient sa première audience publique.

2024



2025

Les premières réserves financières sont constituées.

mars

Le Conseil d'administration adopte le profil des fondements professionnels pour compléter les profils de compétences.

Portrait des professions

Le CABAMC s'engage à faciliter l'accès du public aux services d'experts en propriété intellectuelle fournis par une corporation solide de professionnel(le)s hautement compétent(e)s et éthiques.

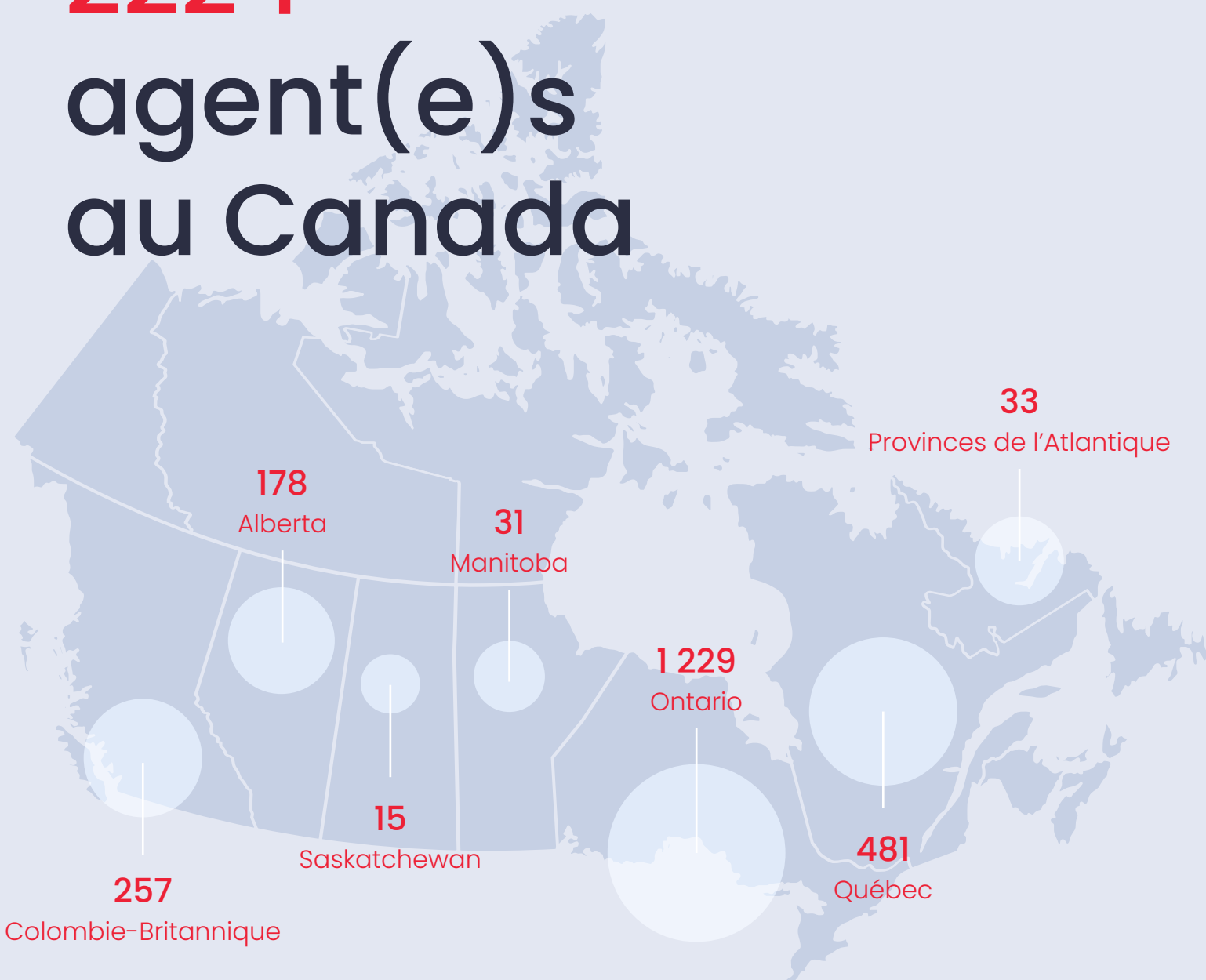


Un portrait des professions d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce au Canada

Les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce agréé(e)s sont au service du public en fournissant des services juridiques hautement spécialisés qui permettent aux innovateur(-trice)s et aux créateur(-trice)s de protéger leur propriété intellectuelle au Canada.

L'expertise de nos titulaires de permis est essentielle pour que le Canada profite des avantages d'une économie mondiale axée sur l'innovation.

2224 agent(e)s au Canada



Catégories de permis du CABAMC

Les titulaires de permis de catégorie 1 ont des droits de pratique complets.

Les titulaires de permis de catégorie 2 peuvent exercer toutes les fonctions d'un(e) agent(e) de catégorie 1, à l'exception de la présentation et des poursuites devant l'OPIIC.

Les titulaires de permis de catégorie 3 sont des agent(e)s en formation, travaillant sous la supervision d'un(e) agent(e) ou d'un(e) représentant(e) de l'OPIIC.

Les titulaires de permis de catégorie 4 sont « inactif(-ve)s » ou « non pratiquant(e)s », que ce soit de manière temporaire ou permanente.

Agent(e)s de brevets



902

permis de catégorie 1
Agent(e)s actif(-ve)s



13

permis de catégorie 2
Permis d'un(e) agent(e)
dont les droits d'exercice
sont limités



149

permis de catégorie 3
Agent(e)s en formation



90

permis de catégorie 4
Agent(e)s inactif(-ve)s

Agent(e)s de marques de commerce



1 206

permis de catégorie 1
Agent(e)s actif(-ve)s



14

permis de catégorie 2
Permis d'un(e) agent(e)
dont les droits d'exercice
sont limités



148

permis de catégorie 3
Agent(e)s en formation



161

permis de catégorie 4
Agent(e)s inactif(-ve)s

459 des titulaires de permis sont titulaires à la fois d'un permis d'agent(e) de brevets et d'un permis d'agent(e) de marques de commerce.

En 2024



65

permis faisant l'objet d'une
suspension administrative



54

permis abandonnés



10

permis rétablis

Nouveau registre public amélioré

Cette année, le CABAMC a facilité la recherche d'agent(e)s par les membres du public en lançant un registre public amélioré comprenant de nouvelles fonctionnalités de recherche, y compris la recherche par emplacement géographique. Au fil du temps, nous ajouterons des fonctions supplémentaires pour affiner davantage les recherches.

Édification des professions

Grâce à des initiatives qui définissent les compétences professionnelles et affinent les systèmes et les exigences d'accès aux professions, le CABAMC améliore l'accès des innovateur(-trice)s et des créateur(-trice)s canadien(ne)s à une expertise qualifiée en matière de PI.

Les travaux du CABAMC sur les compétences professionnelles et l'accès aux professions sont axés sur quatre piliers :



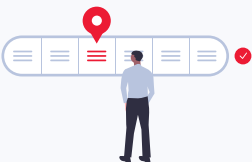
1. Répondre aux barrières d'entrée pour les professionnel(le)s de la PI formé(e)s à l'étranger



2. Établissement des profils de compétences techniques et professionnelles



3. Lancement de nouveaux examens de compétence



4. Exploration de voies d'accès aux professions d'agent(e)

1. Répondre aux barrières d'entrée pour les professionnel(le)s de la PI formé(e)s à l'étranger

Avant la création du CABAMC, les professionnel(le)s de la PI formé(e)s à l'étranger devaient posséder une expérience professionnelle au Canada avant d'être admissibles aux examens de compétence. Vu l'augmentation de l'immigration au Canada, les professionnel(le)s formé(e)s à l'étranger représentent une source importante d'éventuel(le)s prestataires de services de PI au pays. Depuis 2021, le CABAMC a adopté une approche souple pour reconnaître la formation et l'éducation internationales conformément à sa politique sur l'évaluation de l'expérience antérieure. En fonction de l'expérience antérieure des professionnel(le)s de la PI formé(e)s à l'étranger, l'exigence de formation les concernant peut être réduite et leur formation antérieure peut même être entièrement reconnue, leur permettant ainsi d'établir plus rapidement leur admissibilité aux examens de compétence. Cette approche permet de répondre aux barrières d'entrée pour les professionnel(le)s de la PI qui s'établissent au Canada et d'augmenter le nombre d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce compétent(e)s pouvant offrir des services aux innovateur(-trice)s et créateur(-trice)s.



2. Établissement des profils de compétences techniques et professionnelles

Un profil de compétences est un document qui décrit les connaissances et les compétences techniques et professionnelles dont les agent(e)s ont besoin pour fournir des services à leur clientèle. Avant l'entrée en vigueur du CABAMC, il n'existait pas de profils de compétences pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce canadien(ne)s. Par conséquent, le public avait de la difficulté à comprendre le rôle de ces professionnel(le)s essentiel(le)s et les praticien(ne)s potentiel(le)s ne savaient pas ce qu'ils(elles) devaient apprendre pour devenir agent(e).

Grâce à une contribution importante des professions, le CABAMC a créé deux types de profils de compétences. Les **profils de compétences techniques pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce** ont été adoptés par le Conseil d'administration en mars 2023. En 2024, le CABAMC s'est concentré sur la création du **profil des fondements professionnels complétant les compétences** en s'appuyant sur les rétroactions de groupes de travail composés de titulaires de permis et sur les résultats d'un sondage rempli par 108 titulaires de permis à l'échelle des professions.

La définition d'attentes claires à l'égard des praticien(ne)s attire des personnes vers les professions, permet au public de se fixer des attentes par rapport au travail des praticien(ne)s et aide les agent(e)s actuel(le)s à orienter leur perfectionnement professionnel continu.

Le CABAMC utilisera les profils de compétences, par exemple, pour :

- concevoir les examens de compétence et les voies d'accès au permis d'exercice;
- aider les personnes titulaires de permis, nouvelles ou futures, à comprendre les compétences requises dans les professions;
- soutenir les agent(e)s au fil de leur autoévaluation et de leur apprentissage continu;
- orienter les futures activités de réglementation et d'éducation;
- informer les éducateur(-trice)s en propriété intellectuelle des priorités en matière d'apprentissage;
- guider les employeurs et les superviseur(e)s de formation qui élaborent les expériences d'apprentissage pour les agent(e)s en formation;
- faire progresser l'objectif réglementaire du CABAMC, à savoir que les titulaires de permis fournissent des services éthiques et compétents.



3. Lancement de nouveaux examens de compétence

Une partie du mandat du CABAMC consiste à donner les examens de compétence aux agent(e)s de brevets en formation et aux agent(e)s de marques de commerce en formation. Depuis l'entrée en vigueur du CABAMC, les parties prenantes de la PI ont communiqué leurs préoccupations concernant les examens. Les améliorations apportées aux anciens examens ont commencé en 2021, y compris la décision de faire passer les examens virtuellement afin d'en faciliter l'accès et de réduire les coûts pour les titulaires de permis qui auraient autrement dû se déplacer. Le CABAMC a entamé le réaménagement des examens de compétence après l'approbation des profils de compétences techniques en 2023, et les nouveaux examens ont été donnés pour la première fois en 2024.

Avec l'aide de plus de 100 titulaires de permis, le CABAMC a lancé un tout nouveau régime d'examen qui évalue les connaissances et les compétences décrites dans les profils de compétences techniques. Les examens sont maintenant divisés en examens des connaissances théoriques et en examens des connaissances appliquées. Le nouveau cadre est conçu de telle sorte que les candidat(e)s doivent démontrer qu'ils(elles) possèdent des connaissances de base avant que leur capacité à utiliser leurs connaissances théoriques et appliquées ne soit évaluée. Pour favoriser la réussite des candidat(e)s, le CABAMC propose des exemples de questions d'examen et des séances d'orientation. En outre, à partir de 2025, le CABAMC offrira la possibilité de passer les examens des connaissances théoriques une seconde fois aux candidat(e)s qui n'ont pas démontré leur compétence la première fois.

Examens de compétence des agent(e)s de brevets

Examen des connaissances théoriques

77 agent(e)s en formation ont passé l'examen

96 % ont démontré leur compétence

Examens des connaissances appliquées

68 agent(e)s en formation ont passé l'examen

34 % ont démontré leur compétence

Examens de compétence des agent(e)s de marques de commerce

Examen des connaissances théoriques

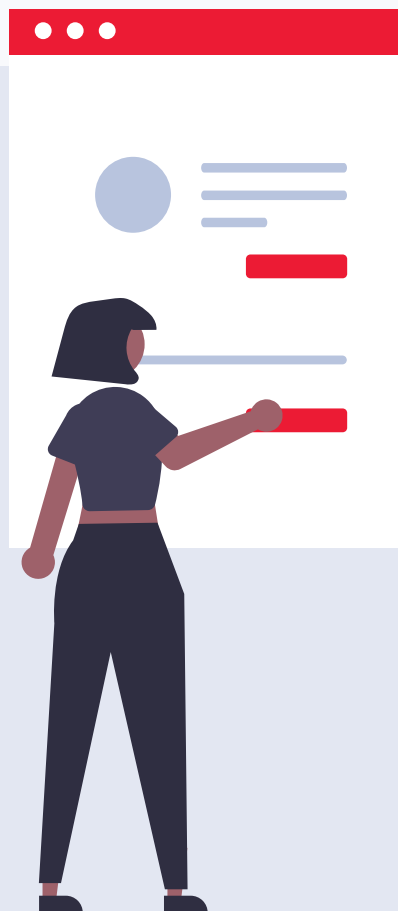
58 agent(e)s en formation ont passé l'examen

86 % ont démontré leur compétence

Examen des connaissances appliquées

46 agent(e)s en formation ont passé l'examen

48 % ont démontré leur compétence



4. Exploration de voies d'accès aux professions d'agent(e)

Après avoir établi des profils de compétences et redéfini les examens de compétence, le CABAMC s'est penché sur la révision du modèle d'apprentissage pour l'accès aux professions.

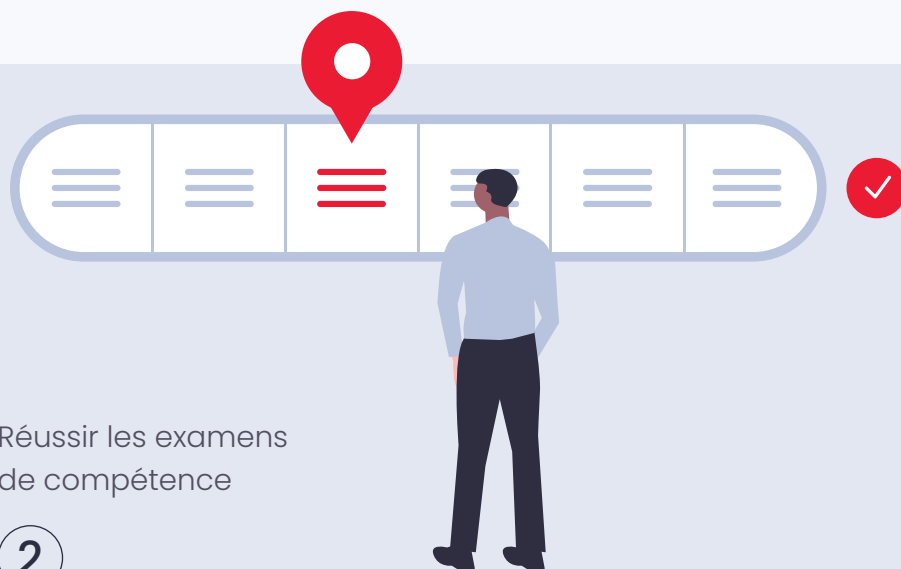
Comment devenir agent(e) de brevets ou agent(e) de marques de commerce

Suivre un apprentissage de 24 mois

1

Réussir les examens de compétence

2



Entre juin et octobre 2024, le CABAMC a recueilli des renseignements auprès des titulaires de permis et des parties prenantes de la communauté de la PI sur leurs expériences et leurs points de vue en matière d'apprentissage afin d'envisager comment améliorer les voies d'accès au permis. Ce processus de consultation comprenait des groupes de discussion réunissant plus de 50 participant(e)s et un sondage pour les agent(e)s en formation et les superviseur(e)s auquel ont répondu plus de 100 titulaires de permis. Le CABAMC a également consulté des parties prenantes et a reçu des propositions en réponse à un document de consultation.

Le CABAMC a appris que certain(e)s agent(e)s en formation avaient du mal à trouver une formation et que les employeurs avaient de la difficulté à recruter des agent(e)s en formation et à proposer des formations. Il semble qu'il existe des occasions d'améliorer la qualité de l'expérience d'apprentissage ou de trouver des voies complémentaires pour la renforcer.

Le Conseil d'administration du CABAMC sera informé des résultats et envisagera d'éventuels ajustements à la voie d'accès au permis d'exercice en 2025. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle consultation auprès des professions et des parties prenantes avant d'être finalisée par le Conseil d'administration ou mise en œuvre.

Protection du public

Grâce à ses solides ressources éducatives sur l'éthique et à ses programmes de responsabilité professionnelle, le CABAMC renforce la confiance du public à l'égard des services des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce tout en protégeant les innovateur(-trice)s et les créateur(-trice)s du Canada.

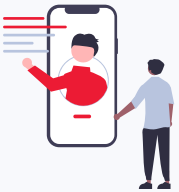


L'un des principaux moyens dont le CABAMC soutient un système de PI florissant au Canada est l'encadrement de la prestation de services éthiques et compétents par les agent(e)s. Par des moyens proactifs et réactifs, le Collège aide les titulaires de permis à comprendre et à respecter le Code de déontologie des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce. Il doit également agir rapidement pour tenter de protéger les innovateur(-trice)s et les créateur(-trice)s canadien(ne)s contre la fraude et la pratique non autorisée de la part de praticien(ne)s non qualifié(e)s.

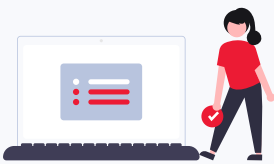
Le CABAMC adopte une approche de la responsabilité professionnelle à trois volets :



1. Une approche solide contre la pratique non autorisée et la fraude



2. Une formation et un soutien proactifs sur les questions de déontologie pour les titulaires de permis



3. Une procédure de plainte et un processus disciplinaire justes, ouverts et équitables

1. Prise de mesures rigoureuses contre une fraude rampante ciblant les titulaires de droits de PI au Canada.

Tout au long de l'année 2024 et jusqu'en 2025, les membres du public ont été la cible de tentatives d'hameçonnage de la part d'individus et d'entreprises frauduleuses qui les exhortent à agir rapidement et qui leur demandent des paiements pour prévenir des « menaces » pesant sur leur PI.

La réponse du CABAMC pour protéger les personnes visées a été incisive. Le Collège a :

- reçu et traité plus de **225 expressions de préoccupation**
- publié de **nombreux avis** de mise en garde à l'intention du public
 - 15 janvier 2025 : [Les fraudes visant les titulaires de droits de propriété intellectuelle se poursuivent en 2025](#)
 - 4 novembre 2024 : [Avis frauduleux liés aux marques de commerce – Le CABAMC recommande au public de faire preuve de prudence](#)
 - 1er août 2024 : [Alerte aux arnaques – Avis frauduleux liés aux brevets et aux marques de commerce](#)
- collaboré avec les autorités pour fermer les sites Web frauduleux
- lancé une **nouvelle page Web sur la fraude** qui regroupe des conseils pour la repérer, les avis la concernant ainsi que les coordonnées pour alerter le CABAMC
- collaboré avec l'OPIC, l'IPIC et d'autres organisations

Outre cette fraude, le personnel a traité huit autres problèmes liés à la pratique non autorisée et a mené des enquêtes à leur sujet.

“ Merci beaucoup pour votre réponse rapide. La lecture de votre message m'enlève un grand poids. ”

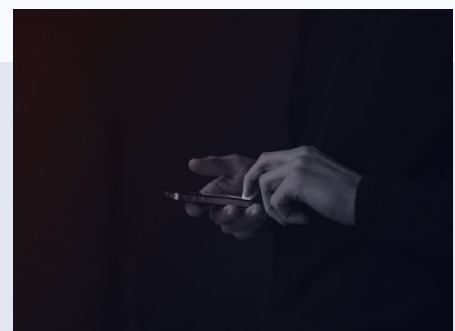
Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles

“ Je remercie le CABAMC pour sa diligence et j'espère que vous identifierez ce fraudeur. ”

Greymouse Web Design & Local Marketing Services

“ Merci pour tous ces renseignements et pour le travail de votre organisation pour lutter contre la fraude! ”

Stride Consulting



Avis frauduleux liés aux marques de commerce – Le CABAMC recommande au public de faire preuve de prudence

Les membres du public sont la cible de tentatives d'hameçonnage de la part d'individus et.....

janvier 14, 2025

2. Prévention en amont : travailler avec les titulaires de permis pour prévenir les préjudices et réduire les risques pour le public.

Au lieu de dépendre exclusivement d'un processus de plaintes et de mesures disciplinaires pour traiter les préjudices après coup, le CABAMC fournit de manière proactive des conseils et des ressources aux titulaires de permis en vue de faciliter la fourniture de services de haute qualité aux innovateur(-trice)s et aux créateur(-trice)s. Le CABAMC fournit également des conseils déontologiques au cas par cas aux agent(e)s qui posent des questions. En 2024, le CABAMC a lancé une base de données consultable d'articles que les titulaires de permis peuvent filtrer par règle du Code de déontologie ou par sujet, et il continuera d'y ajouter de nouvelles ressources.

Filtrer: Sélectionner une règle

Sélectionner un sujet

Transfert de dossiers

Compétence Retrait des services

Règle fondamentale

Sujets: Retrait, transfert, changement de statut, Communications

Situation: Vous êtes un agent qui quitte votre cabinet pour saisir une occasion d'emploi auprès ... [Lire la suite](#)

Honoraires, débours, agent(e)s étranger(-ère)s

Honoraires

Sujets: Marketing et honoraires

Le Code de déontologie prévoit des règles qui régissent la conduite des titulaires de permis. ... [Lire la suite](#)

Retrait des services lors de la remise du permis

Retrait des services

Sujets: Retrait, transfert, changement de statut, Communications

L'analyse suivante s'applique lorsqu'un titulaire abandonne son permis parce qu'il n'est pas en mesure de ... [Lire la suite](#)

Quitter un cabinet pour occuper un autre emploi

Retrait des services

Sujets: Retrait, transfert, changement de statut, Communications

L'analyse suivante s'applique lorsqu'un titulaire de permis a été mandaté par un client dont le ... [Lire la suite](#)

28 demandes de renseignements sur la déontologie ont été traitées

Est-il permis à un(e) agent(e) qui exerce au sein d'une organisation de fournir aussi des services d'agent(e) à des client(e)s par l'entremise de sa propre entreprise de conseil?

Existe-t-il certaines considérations éthiques à prendre en compte lorsque l'on représente un(e) mineur(e) dans une demande de brevet?

Le CABAMC a-t-il des conseils à offrir aux agent(e)s concernant l'utilisation sécuritaire et efficace de l'IA générative en contexte d'exercice?

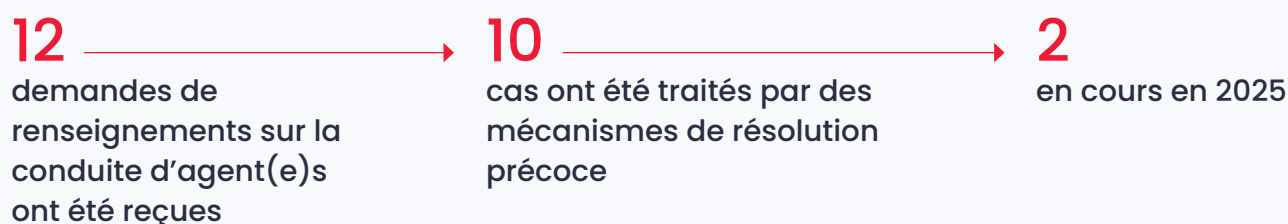
Exemple de demandes de renseignements

3. Demandes de renseignements, plaintes, enquêtes et discipline en 2024

Le processus de responsabilité professionnelle du CABAMC mise sur des approches de résolution rapide axées sur un juste équilibre et sur le risque, et traite les préoccupations et les plaintes concernant les titulaires de permis d'une manière équitable, transparente et fondée sur des principes.

Demandes de renseignements sur la conduite d'un(e) agent(e)

Avant ou au lieu de déposer une plainte, les personnes peuvent déposer une **demande de renseignements sur la conduite d'un(e) agent(e)**. Il s'agit d'un processus de résolution informelle qui constitue souvent un moyen plus rapide et efficace de résoudre les problèmes concernant un(e) agent(e).



Plaintes, enquêtes et discipline

Les plaintes concernant les titulaires de permis font l'objet d'un processus équitable qui inclut un examen initial par le registraire et qui peut comprendre une enquête approfondie par le Comité d'enquête, une audience publique et virtuelle devant un sous-comité du Comité de discipline et, en dernier lieu, une décision du Comité de discipline.

6 nouvelles plaintes

Types de plaintes → Résolutions

4 plaintes reçues de client(e)s	2 rejetées par le Registraire (1 a fait l'objet d'un appel, rejet confirmé)
	2 transmises au Comité d'enquête (toujours ouvertes)
2 nouvelles plaintes initiées par le Comité d'enquête	2 demeurent ouvertes en 2025

2024, l'année des premières



1. Le registraire a rejeté des plaintes pour la première fois.



2. Le Comité d'enquête a examiné son premier appel du rejet d'une plainte par le registraire.



3. Le Comité d'enquête a procédé à la suspension provisoire de deux titulaires de permis dans un souci de protection du public.



4. Le Comité de discipline a publié ses premières décisions écrites.



5. La Cour fédérale a confirmé le rejet d'une plainte par le Comité d'enquête dans le cadre du premier contrôle judiciaire du CABAMC.

Renforcement des relations

En tant que jeune organisme de réglementation, le CABAMC s'intègre activement au secteur de la PI et lui apporte son soutien conformément à son mandat et à ses fonctions.



Pour honorer son mandat réglementaire, le CABAMC travaille étroitement avec le gouvernement fédéral, les organisations provinciales de PI, les associations de PI, les établissements d'enseignement et d'autres organismes de réglementation. En 2024, le CABAMC a démontré son leadership et fait œuvre de collaboration dans les secteurs de la PI et de la réglementation professionnelle.

Conférence annuelle de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC)



Des membres du Conseil d'administration et du personnel du CABAMC ont participé à la conférence de l'IPIC à St. John's. Le CABAMC y a tenu une séance de questions et de réponses ainsi que deux tables rondes à l'heure du dîner.

29e édition de l'événement « Intellectual Property Law: The Year in Review » du Barreau de l'Ontario



Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire du CABAMC, a participé à une table ronde sur le thème de l'IA générative.

Assemblée générale annuelle et activités de sensibilisation des titulaires de permis

Le CABAMC a tenu son assemblée générale annuelle le 13 juin 2024 et a poursuivi ses initiatives de sensibilisation pour entrer en contact avec les titulaires de permis de divers contextes et lieux de pratique. Pour ce faire, il a organisé deux réunions virtuelles avec son premier dirigeant et les membres de son Conseil d'administration ainsi que des visites en personne dans des entreprises. Ces réunions donnent aux titulaires de permis l'occasion d'interagir avec l'équipe du CABAMC pour poser des questions et communiquer leurs points de vue.



Conférence annuelle du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR)



Des membres du personnel du CABAMC ont participé à la conférence du RCOR pour acquérir et transmettre des connaissances importantes. Les activités comprennent une séance diffusée sur CNAR TV entre Judah Strawczynski, premier dirigeant du CABAMC, et Alan Clamp, de la Professional Standards Authority.

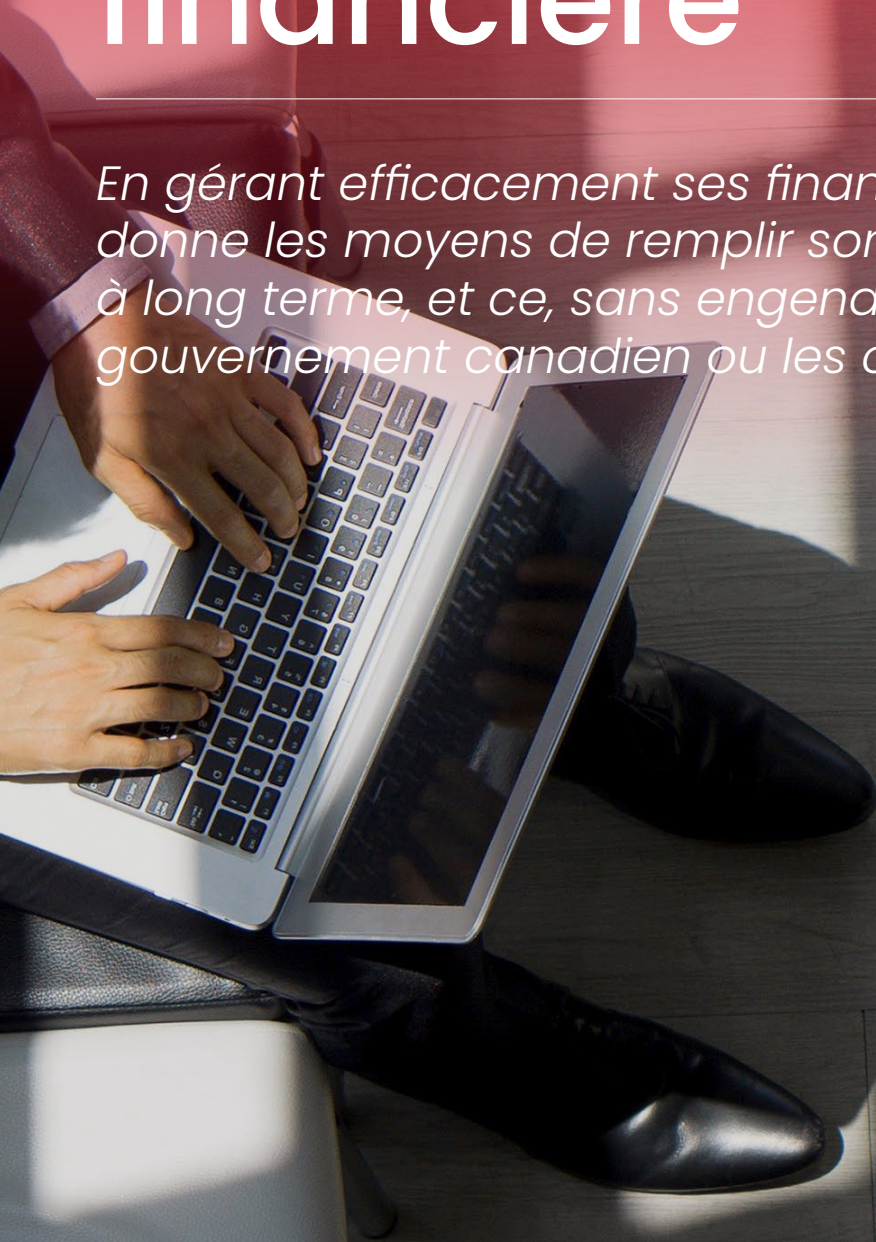


Sommet de la PI de Propriété intellectuelle Ontario

Ruth McHugh, présidente du Conseil d'administration du CABAMC, et Judah Strawczynski, premier dirigeant et registraire du CABAMC, ont participé à la plateforme exceptionnelle de collaboration et de partage des connaissances offerte par PIO et présidée par Karima Bawa, qui est également administratrice du CABAMC.

Viabilité financière

En gérant efficacement ses finances, le CABAMC se donne les moyens de remplir son mandat réglementaire à long terme, et ce, sans engendrer de coûts pour le gouvernement canadien ou les contribuables.



Mise à jour financière

Le CABAMC est entré en vigueur en 2021 sans financement public. Son mandat est vaste et comprend la protection du public et la réglementation des professionnel(le)s. Le CABAMC poursuit ses efforts en vue d'atteindre l'indépendance financière et continue de ne rien coûter au gouvernement canadien ni aux contribuables. C'est en 2024 que les droits de permis du CABAMC ont reflété le coût total de la réglementation pour la toute première fois, y compris la nécessité de constituer des réserves réglementaires pour les activités et les initiatives complexes de réglementation professionnelle. En 2024, le CABAMC a réalisé des dépenses inférieures à son budget annuel afin de constituer des réserves réglementaires le plus tôt possible et d'atteindre une viabilité financière totale. Alors que le Collège travaille à atteindre ses cibles en matière de réserves, il continuera d'évaluer les droits de permis nécessaires au maintien à long terme de la réglementation.

Rapports financiers

Les renseignements financiers présentés ci-dessous ont été tirés des états financiers annuels vérifiés du CABAMC de 2024. L'ensemble des états financiers vérifiés et un rapport sur la rémunération et les dépenses du Conseil d'administration et des membres des comités en 2024 se trouvent sur le site suivant : www.cpata-cabamc.ca/fr/rapports-financiers.

Situation financière du CABAMC

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs	<u>1 900 295</u> \$	<u>490 942</u> \$
Passifs	<u>175 011</u> \$	<u>198 644</u> \$
Actif net	<u>1 725 284</u> \$	<u>292 298</u> \$
Passifs et actifs nets	<u>1 900 295</u> \$	<u>490 942</u> \$

Activités et actifs nets du CABAMC

	2024	2023
Revenus	<u>3 904 104</u> \$	<u>2 206 525</u> \$
Dépenses	<u>2 471 118</u> \$	<u>2 219 110</u> \$
Excédent (Déficit) des revenus par rapport aux dépenses	<u>1 432 986</u> \$	<u>(12 585)</u> \$
Actifs nets – début de l'année	<u>292 298</u> \$	<u>304 883</u> \$
Actifs nets – fin de l'année	<u>1 725 284</u> \$	<u>292 298</u> \$

Remarques sur les revenus

Le CABAMC recherche la viabilité financière afin de disposer des fonds nécessaires pour honorer ses obligations prévues par la loi, à mesure que ses activités augmenteront pour couvrir toutes ses responsabilités en matière de réglementation. À cette fin, il doit entre autres constituer des réserves financières que les organismes de réglementation professionnelle accumulent pour couvrir des charges extraordinaires liées aux enquêtes ou aux litiges importants, ou aux circonstances imprévues.

- Par conséquent, les droits de permis ont été augmentés pour l'année 2024. Les revenus en découlant ont connu une hausse significative en passant de 1 996 597 \$ en 2023 à 3 583 148 \$ en 2024. Les revenus provenant des cotisations ont été supérieurs de 11 % au budget de 2024.
- Les nouveaux examens de compétence ont été lancés en 2024, y compris les examens des connaissances théoriques et les examens des connaissances appliquées.
- Les revenus supplémentaires ont permis au CABAMC d'augmenter ses investissements dans des certificats de placement garanti (CPG) et ont généré davantage d'intérêts créditeurs. À mesure que le CABAMC accumule des réserves financières, sa capacité d'investir des fonds augmentera et devrait fournir des revenus pour l'avenir.
- Le nombre de demandes et les revenus qui en découlent ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre d'agent(e)s dans les professions.
- Les décisions du Comité de discipline ont permis de récupérer une partie des coûts des procédures d'audience.

Remarques sur les dépenses

Malgré l'augmentation des revenus, le CABAMC a maintenu un contrôle strict de ses dépenses. Bien que celles-ci aient augmenté de 10 % par rapport à l'année 2023 en raison du développement continu des programmes, nous avons terminé l'année avec des dépenses inférieures au budget de 18 % (525 000 \$).

- La rémunération du Conseil d'administration et les dépenses liées aux réunions ont diminué par rapport à l'année précédente. Les déplacements pour les réunions et le nombre de réunions ont été réduits dans la mesure du possible en 2024.
- Les frais juridiques ont diminué en 2024, car de nombreux projets ont pris fin en 2023. Les frais juridiques engagés en 2024 étaient principalement liés à des questions de discipline.
- La complexité et le nombre croissant de questions disciplinaires ont entraîné une hausse de la rémunération du Comité de discipline et du sous-comité du Comité de discipline en 2024.
- Le lancement des nouveaux examens des connaissances théoriques en 2024 a entraîné une augmentation des coûts liés aux logiciels d'examen.
- Les frais de consultation liés à l'élaboration des nouveaux examens de compétence et des profils de compétences ont augmenté.
- L'augmentation des salaires et des avantages sociaux en 2024 reflète les hausses salariales ainsi que la première année complète du personnel embauché en 2023. Les services financiers ont été internalisés avec l'embauche d'un directeur financier à temps partiel, ce qui a engendré une réduction des coûts financiers et comptables.

Gouvernance

La structure de gouvernance du CPATA, composée d'un Conseil hautement qualifié et de Comités dévoués, établit un standard d'excellence. Axée sur la transparence, la responsabilité et une vision stratégique, la direction du CPATA garantit une prise de décision optimale et le succès organisationnel.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CABAMC se compose de cinq membres non titulaires de permis nommé(e)s par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et de quatre titulaires de permis élu(e)s par la profession. L'expérience et l'expertise combinées des membres en matière de gouvernance et de propriété intellectuelle contribuent à faire du CABAMC un organisme de réglementation de premier ordre.

Administrateur(-trice)s nommé(e)s



Ruth McHugh | Présidente *Alberta*

- A acquis une vaste expérience à des postes de direction au sein de sociétés internationales; a siégé à des conseils d'administration à vocation mondiale au carrefour de l'innovation, de la réglementation et de la gouvernance.
- Présidente du Conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta; membre du Conseil d'administration du Collectif d'actifs en innovation (CAI) et de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP); conseillère indépendante auprès du Conseil d'administration et du Comité de la vérification de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et de Public Technical Identifiers (PTI).
- A occupé le poste de directrice de l'exploitation au Bureau du vérificateur général de l'Alberta et a dirigé des activités de surveillance de la direction au Bureau de l'Assemblée législative de l'Alberta.



Iris Almeida-Côté | Québec

- Cheffe de la direction d'INNOVACONNECT inc. et précédemment directrice générale de la Société royale du Canada; présidente et cheffe de la direction de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux; présidente et cheffe de la direction de Jeunesse Canada Monde; vérificatrice indépendante (IIA-CGAP) et présidente du comité d'audit de l'Agence spatiale canadienne.
- Administratrice de sociétés agréées (IAS.A/ICD.D); vice-présidente, Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog; présidente du comité de gouvernance et d'éthique, membre du comité de d'audit et gestion des risques et du comité d'examen du rendement et de la rémunération du chef de la direction.
- Juriste (LL.M) et Administratrice, Conseil d'administration de Relations publiques sans frontières et membre du Comité de gouvernance et du Comité de finance et d'audit.
- Membre de la corporation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

**Karima Bawa** | *Colombie-Britannique*

- Présidente du Conseil de Propriété intellectuelle Ontario; agrégée supérieure au sein du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI);
- Ancienne conseillère juridique en chef et avocate générale chez Research In Motion (BlackBerry);
- Co-créatrice d'un cours en ligne ouvert sur les fondements de la propriété intellectuelle et co-auteure du livre *The Intellectual Property Guide: IP Literacy and Strategy Basics for Supporting Innovation*.

**Amber Batool** | *Ontario*

- Directrice générale, Groupe consultatif stratégique, Banque d'investissement, réseau mondial à la CIBC;
- A occupé des postes de direction dans l'industrie du pétrole et du gaz, du secteur public et des technologies propres, notamment en tant que responsable de l'élaboration de la stratégie en matière de propriété intellectuelle;
- A travaillé au sein de l'unité stratégique du premier ministre du Royaume-Uni, du Secrétariat du conseil des ministres et en tant que cheffe de cabinet pour de nombreux ministres.

**Thomas G. Conway** | *Ontario*

- Ancien président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada; ancien trésorier du Barreau de l'Ontario;
- Récipiendaire du doctorat en droit honoris causa (LLD) décerné par le Barreau de l'Ontario pour ses contributions à la réglementation des professions juridiques au Canada et à la cause de l'accès à la justice;
- Lauréat de la médaille Carleton décernée par l'Association du Barreau du comté de Carleton à l'avocat(e) qui s'est distingué(e) par sa diligence soutenue, ses grands idéaux et son leadership exceptionnel dans la pratique du droit tout au long de sa carrière.

Administrateur(-trice)s élu(e)s



Andrew Currier | Administrateur – agent de brevets *Ontario*

- Agent de brevets (Canada, États-Unis), agent de marques de commerce (Canada), membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, avocat (Ontario);
- PDG de PCK, un cabinet de conseil spécialisé en brevets et marques de commerce;
- Co-auteur (avec Stephen Perry) de *Canadian Patent Law* (5e éd. LexisNexis, 2024);
- Ancien avocat général d'une société cotée en bourse spécialisée dans les écrans plats, conseiller en propriété intellectuelle d'une entreprise en démarrage de la Silicon Valley.



Brigitte Chan | Administratrice – agente de marques de commerce *Québec*

- Agente de marques de commerce, avocate et cheffe du bureau de Bereskin & Parr à Montréal;
- Récipiendaire de l'Ordre du mérite de la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa en 2021;
- Membre du Conseil consultatif des prix Canadian General Counsel Awards de 2022 et 2021, où elle a présenté le prix Diversité de Bereskin & Parr.



Steve Garland | Administrateur et agent de brevets *Ontario*

- Agent de brevets, agent de marques de commerce et avocat à la retraite (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta) et ingénieur à la retraite (Ontario).
- Membre et ancien président de l'IPIC et ancien président du groupe canadien de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI).
- Membre du cabinet Smart & Biggar (droit de la PI) pendant 35 ans et ancien associé directeur.



Scott Jolliffe | Administrateur et agent de marques de commerce *Ontario*

- Ancien avocat plaidant dans le domaine de la PI et agent de marques de commerce.
- A travaillé dans le domaine de la PI chez Gowlings pendant 50 ans avant de prendre sa retraite en 2024.
- A été associé directeur et chef de la direction de Gowlings pendant plus de 20 ans.

Comités

Les cinq comités du CABAMC jouent un rôle essentiel dans les initiatives réglementaires et aident le CABAMC à remplir son mandat d'intérêt public et de protection du public.

Comités de gouvernance

Ces comités aident le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires et de gouvernance.

Comité de gouvernance

Ce comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance, notamment en favorisant une succession ordonnée et efficace des administrateur(-trice)s et des membres des comités. Il supervise également les évaluations du Conseil d'administration, des comités et du premier dirigeant, et prépare un cadre stratégique de gouvernance du Conseil d'administration, et en recommande l'approbation.

Thomas Conway – *Président*

Karima Bawa

Amber Batool

Brigitte Chan

Peter Cowan

Comité de vérification et des risques

Pour aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations fiduciaires et de ses responsabilités à l'égard du public et de ses titulaires de permis, ce comité s'occupe des questions de planification financière, de vérification, d'établissement de rapports financiers, de systèmes de contrôle et de gestion des risques.

Bob Plamondon FCPA – *Président*

Andrew Currier

Iris Almeida-Côté

Maureen Rogers

Comités de réglementation

Ces comités fonctionnent avec un niveau élevé d'indépendance en ce qui concerne leurs décisions et sont responsables devant le Conseil d'administration de l'élaboration et du respect de politiques et de procédures justes et efficaces qui soutiennent les objectifs réglementaires du CABAMC.

Comité d'inscription

Composé de représentant(e)s du Bureau des brevets et du Bureau du registraire des marques de commerce, de titulaires de permis et de membres du public, ce comité aide le registraire à administrer les exigences du Collège en matière de permis, notamment en organisant les audiences d'inscription.

Mark Pioro – *Président*

Alessandro Colonnier

Tina McKay

Heidi Jensen

Jeffrey Orser

Hilary Rose

Natalie de Paulsen

Comité d'enquête

Afin d'appuyer la prestation de services compétents et éthiques en matière de brevets et de marques de commerce dans l'ensemble du Canada, ce comité examine et résout ou rejette les plaintes, sensibilise les titulaires de permis le cas échéant et saisit le Comité de discipline lorsqu'il existe des preuves manifestes de manquement professionnel ou d'incompétence.

Kristin Dangerfield – *Présidente*

Jean-Sebastien Briere

Pierre Cantin

Sanjay Goorachurn

Kiril (Liam) Grigoriev

Teresa (Terry) Jaenen

Barb Murchie

Karol Pawlina

Len Polsky

Comité de discipline

Les membres du Comité de discipline appuient le mandat de protection du public du CABAMC en entendant les plaintes transmises par le Comité d'enquête et en statuant sur les plaintes de manquement professionnel ou d'incompétence.

Marcel Mongeon – *Président*

Raj Anand

Charles Boulakia

Jay Sengupta

Benoit Yelle

Jean Whittow

Sam Lanctin

Guy Joubert

Susan Boulter

Kathleen Lickers

Herman Van Ommen

Perspectives pour 2025

En plus de son travail réglementaire de base, le CABAMC s'efforcera à améliorer l'accès aux professions, à créer des ressources pour soutenir les titulaires de permis et à entreprendre une planification stratégique.



Perspectives pour 2025

Voies d'accès au permis d'exercice : Dans le but d'améliorer constamment l'accès aux professions et la disponibilité de l'expertise en matière de propriété intellectuelle au Canada, le CABAMC poursuivra son examen des voies actuelles d'accès au permis d'exercice. Le Conseil d'administration examinera les modifications qui pourraient y être apportées et consultera les parties prenantes à ce sujet.

Ressources pour les titulaires de permis : En plus des articles sur la déontologie publiés régulièrement, le CABAMC élaborera quelques ressources vidéo pour aider les titulaires de permis à comprendre les principaux aspects du Code de déontologie en vue de réduire de façon proactive les risques pour le public.

Planification stratégique et viabilité financière : 2025 est la dernière année du premier cadre stratégique du CABAMC. À partir de ce printemps, le Conseil d'administration évaluera les progrès en cours de ce cadre et déterminera les éléments du prochain cadre stratégique, lequel débutera en 2026. Ce processus de planification méthodique aidera le CABAMC à prévoir les ressources financières nécessaires pour atteindre ses objectifs actuels et à plus long terme.

Nous avons hâte de collaborer avec nos titulaires de permis et les parties prenantes sur ces projets importants et passionnants en 2025.



 **cpata**
cabamc

COLLEGE OF PATENT
AGENTS & TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

Contactez-nous

cpata-cabamc.ca